



## PASS SANITAIRE

SOURCES : [WWW.GOUVERNEMENT.FR](http://WWW.GOUVERNEMENT.FR)

**À PARTIR DU 9 AOÛT 2021, LE « PASS SANITAIRE » EST OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER À CERTAINS LIEUX, ÉTABLISSEMENTS OU ÉVÉNEMENTS, EN INTÉRIEUR OU EN EXTÉRIEUR, SANS NOTION DE JAUGE, EN COMPLÉMENT DES PROTOCOLES SANITAIRES EN VIGUEUR.**

© Service EDQ-Communication CCAS Ville d'Antibes Juan-les-Pins 08-2021

### UN PASS SANITAIRE VALIDE, C'EST QUOI ?



Le pass sanitaire comprend trois types de preuves :

- soit un **certificat de vaccination\***,
- soit un **certificat de test négatif de moins de 72 heures**,
- soit un **certificat de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois valant comme preuve de rétablissement**.

Chacun de ces certificats est encodé et signé sous une forme de QR Code. En aucun cas, l'usage du pass sanitaire ne sera subordonné à l'utilisation ou à la maîtrise d'un outil numérique. Le pass pourra prendre, selon le choix de l'utilisateur, la forme d'un support papier ou d'un support numérique via l'application TousAntiCovid notamment.

### LE PASS SANITAIRE, POURQUOI ?

Cet outil permet :

- de pérenniser la réouverture de certains lieux et la tenue de certains événements sans limite de jauges ;
- de sécuriser et simplifier les contrôles d'accès à ces lieux et événements en proposant un outil unique ;
- de garantir la confidentialité des données de santé des citoyens en minimisant les informations transmises lors de ces contrôles.

### À QUI S'APPLIQUE-T-IL ?

- Le pass sanitaire est exigé pour les personnes majeures.
- Il s'applique au public accueilli dans les lieux et événements concernés.
- À compter du 30 août, le pass sera aussi exigé, sauf interventions d'urgence, pour les salariés et autres intervenants se rendant ou se produisant dans lesdits lieux ou événements aux horaires d'ouverture au public.

\*statut vaccinal complet : 2 doses + 7 jours pour les vaccins Pfizer, Moderna et AstraZeneca ou une injection unique + 4 semaines pour le vaccin Johnson & Johnson ou une injection unique pour les personnels ayant un antécédent Covid-19 + 7 jours.